



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2022

No 03-2022 – Séance du 1^{er} mars 2022 - Orale

Séances du Conseil communal - Déplacement de salle

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Aujourd'hui l'organe délibérant de la commune de Blonay - Saint-Légier tient sa dernière séance dans cet Aula du Groupement d'utilité publique de Bahyse.

En effet, vous avez été nombreux à regretter le peu de commodité à siéger avec un portable sur les genoux ou vos dossiers sur le sol.

Si l'on persistait à rester en ce lieu, il fallait acheter du mobilier sous forme de chaise avec un petit plan rabattable, peu pratique et trop petit. De même, le beamer devrait être remplacé. Le montant de ces fournitures de mobilier et travaux s'élèverait à CHF 15'500.--.

Dès lors, il vous est proposé de tenir les prochaines séances dans la Grande Salle de l'Ancien-Stand. Vous aurez ainsi une table à disposition ce qui améliorera votre confort.

Le transfert du matériel de sonorisation, la pose d'un beamer et d'un écran se chiffrera à CHF 15'950.-. Aussi, ce montant sera porté dans le préavis des entretiens lourds qui sera prochainement proposé au Conseil communal.

Par ailleurs, une possibilité de sonorisation sans fil va également être étudiée.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Blonay, le 28 février 2022

Délégation municipale : M. Gérald Gygli